

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE AU 140, RUE PRINCIPALE OUEST, LUNDI LE 9
MARS 2026 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME
JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents :

Monsieur Steven Allain
Madame Caroline Bujold
Monsieur François Poirier
Madame Marie-Joe Henry
Madame Josée Miousse-Pratte

Sont également présents :

Monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier
Madame Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

La conseillère Marie-Christie Gareau est absente

.....

058-03-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente ouvre la séance à 19 h 00 et invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

059-03-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Steven Allain
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu et demeure ouvert à toute modification.

.....

060-03-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Joe Henry
APPUYÉ PAR : Josée Miousse-Pratte
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 9 février 2026.

.....

061-03-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, ainsi que des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors la séance ordinaire antérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier
APPUYÉ PAR : Steven Allain

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des engagements de crédits, et ce, au montant 107 246,40 \$, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe est autorisée à procéder aux paiements dans les limites de ces crédits.

062-03-2026

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, la mairesse fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Bujold

APPUYÉ PAR : François Poirier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce rapport soit publié dans le journal *Le Belquois* et sur le site internet de la municipalité.

063-03-2026

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 135 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 MARS 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Alphonse souhaite emprunter par billets pour un montant total de 135 900 \$ qui sera réalisé le 19 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
259-2010	66 700 \$
255-2009	47 600 \$
321-2020	21 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse avait, le 9 mars 2026, un emprunt au montant de 66 700 \$, sur un emprunt original de 128 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 259-2010;

ATTENDU QU'en date du 9 mars 2026 cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 mars 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 259-2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier

APPUYÉ PAR : Caroline Bujold

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 mars 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	25 100 \$	
2028	26 000 \$	
2029	27 300 \$	
2030	28 100 \$	
2031	29 400 \$	(à payer en 2031)
2031	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 mars 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 259-2010, soit prolongé de 10 jours.

.....

064-03-2026 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 354-2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

La conseillère Caroline Bujold donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* numéro 354-2026 de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'adopter un « *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* » tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

.....

065-03-2026 **2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier
APPUYÉ PAR : Josée Miousse-Pratte
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le 2^e projet de Règlement numéro 352-2026 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Le 2^e projet de Règlement numéro 352-2026, modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de Règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

066-03-2026 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES NUMÉRO 273-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Joe Henry
APPUYÉ PAR : Caroline Bujold
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement numéro 353-2026 modifiant le *Règlement sur les dispositions générales et administratives* numéro 273-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

067-03-2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 354-2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

IL EST PROPOSÉ PAR : Steven Allain
APPUYÉ PAR : Josée Miousse-Pratte
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de Règlement numéro 354-2026 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Alphonse seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 avril 2026, à compter de 18 h 50, au Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Alphonse.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 354-2026 sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

068-03-2026

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Joe Henry
APPUYÉ PAR :
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le renouvellement des adhésions de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2026, pour Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, et Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière adjointe pour un montant total de 971,00 \$ taxes en sus.

069-03-2026

ROUTE DE SAINT-ALPHONSE – DEMANDE AU MTMDT

CONSIDÉRANT l'importance de la route de Saint-Alphonse pour nos résidents, l'industrie, l'achalandage touristique et le lien routier primordial pour l'accès à la route 132;

CONSIDÉRANT l'augmentation d'adeptes du cyclisme qui utilisent cette route;

CONSIDÉRANT la détérioration actuelle de la surface de roulement (chaussée) de la route de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT le lien avec la route verte;

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Miousse-Pratte
APPUYÉ PAR : Steven Allain
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de refaire l'asphalte de la chaussée de la route de Saint-Alphonse, et de prévoir un accotement asphalté pour la circulation des cyclistes (\pm 0,6 mètre) le plus rapidement possible;

QUE la Municipalité demande audit ministère d'installer une lumière de rue à l'intersection du 5^e Rang, pour faire suite à la demande des citoyens depuis plusieurs années consécutives. La Municipalité aimerait avoir des explications pourquoi cette demande est refusée depuis quelques années, alors que des lumières de rue sont installées aux intersections suivantes :

- 2^e Rang de Caplan
- 3^e Rang de Caplan
- 4^e Rang de Caplan

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- Sur la plateforme du ministère des Transports du Québec :
M. Sylvain Grisé, chef du Centre de services de New Carlisle, Transport Québec;
- Mme Catherine Blouin, députée de la circonscription de Bonaventure.

.....

070-03-2026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE KARATÉ TRADITIONNEL CHALEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Bujold

APPUYÉ PAR : Marie-Joe Henry

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de payer à l'école aux Mille-Ressources la somme de 258,69 \$ pour la location du gymnase, de septembre à décembre 2025, afin que le Club de Karaté puisse offrir des cours de karaté à la population.

.....

071-03-2026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FONDATION LINDA LEMORE-BROWN

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Linda Lemore-Brown organise annuellement un tournoi de curling à New Carlisle afin d'amasser des fonds pour soutenir des personnes atteintes de cancer dans la région;

CONSIDÉRANT QUE cette fondation a récemment remis un montant de 1 250 \$ à des citoyens de St-Alphonse afin de les soutenir dans leur combat contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite appuyer les initiatives locales venant en aide aux citoyens de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier

APPUYÉ PAR : Josée Miousse-Pratte

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de St-Alphonse verse une contribution financière de 100,00 \$ à la Fondation Linda Lemore-Brown dans le cadre du tournoi annuel de curling qui s'est tenu du 26 février au 1^{er} mars 2026 à New Carlisle.

.....

072-03-2026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCOLE MILLES-RESSOURCES

CONSIDÉRANT QUE l'école Mille-Ressources organise différentes activités parascolaires visant à favoriser l'engagement, le développement et la participation des jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite soutenir les initiatives qui contribuent au bien-être et à l'épanouissement des jeunes de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Miousse-Pratte

APPUYÉ PAR : Caroline Bujold

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alphonse accorde une contribution financière de 400 \$ à l'école Mille-Ressources afin de soutenir la réalisation de leurs activités parascolaires.

La conseillère Marie-Joe Henry se retire de cette décision pour conflit d'intérêt.

.....

073-03-2026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLUB 50 ANS ET + LE MADELON

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par le Club 50 ans et + Le Madelon pour la tenue de leur activité de souper de Pâques;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives communautaires favorisant la participation sociale des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier

APPUYÉ PAR : Caroline Bujold

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alphonse accorde une contribution financière de 400 \$ au Club 50 ans et + Le Madelon afin de soutenir l'organisation de leur activité de souper de Pâques.

.....

074-03-2026

DÉMISSION OPÉRATEUR VOIRIE

Le directeur général lit la lettre de démission de monsieur Thomas Smith, opérateur à la voirie.

.....

075-03-2026

MANDAT POUR LE LOTISSEMENT ET LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 522 290 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse est propriétaire du lot 5 522 290, situé au 236 chemin des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE ce lot comprend notamment le terrain où est situé le puits d'eau municipal, ainsi qu'une portion de terrain excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite détacher et conserver la partie du terrain où se trouve le puits d'eau, afin d'assurer la protection et l'exploitation de ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la subdivision du lot afin de créer un lot distinct pour le puits et un lot distinct pour la portion excédentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier

APPUYÉ PAR : Caroline Bujold

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder à la subdivision du lot 5 522 290, de manière à créer un lot distinct comprenant le terrain où se situe le puits d'eau municipal ;

D'AUTORISER la Municipalité à mettre en vente la portion excédentaire du terrain résultant de cette opération cadastrale ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du dossier, incluant la signature de tout document requis.

.....

076-03-2026

DEMANDE D'ANNULATION DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a lancé, le 17 janvier 2026, un programme de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

CONSIDÉRANT QUE les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE la confiance entre la population et les corps policiers constitue un pilier fondamental de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal ainsi que les corps policiers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, de vérifications d'antécédents et de règles d'entreposage sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

CONSIDÉRANT QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

CONSIDÉRANT QUE la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens des communautés rurales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région;

IL EST PROPOSÉ PAR : François Poirier

APPUYÉ PAR : Marie-Joe Henry

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de St-Alphonse demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut;

QUE, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, la Municipalité de St-Alphonse demande à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral;

QUE la Municipalité de St-Alphonse affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues;

QUE la Municipalité de St-Alphonse demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique;

QUE la Municipalité de St-Alphonse affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- À la Sûreté du Québec;
- Au ministre de la Sécurité publique du Québec;
- Au premier ministre du Québec;
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique;
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

077-03-2026

VARIA

Rien à ce point de l'ordre du jour.

078-03-2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant l'ouverture de la période de questions, la mairesse procède à la lecture d'une lettre du groupe Altus concernant le nouveau rôle d'évaluation foncière.

Elle explique notamment que certaines catégories de propriétés ont connu des variations plus importantes dans le nouveau rôle, particulièrement les terres de quatre (4) hectares et plus.

Une citoyenne demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales, actuellement établi à quatre (4) par année, afin de faciliter les paiements et d'éviter l'accumulation d'intérêts.

Plusieurs questions sont également posées concernant le budget municipal. Des citoyens souhaitent obtenir un niveau de détail plus élevé afin de mieux comprendre la répartition des dépenses et l'utilisation des fonds municipaux.

Une question est également soulevée concernant le règlement de taxation. Un citoyen demande pourquoi une terre à bois est taxée au même taux par 100 \$ d'évaluation qu'une résidence située sur la rue Principale bénéficiant des services municipaux. Le Conseil indique que le règlement de taxation sera analysé et retravaillé prochainement afin d'évaluer certaines possibilités d'ajustement.

.....

079-03-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Joe Henry et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la séance à 20 h 55.

Josiane Appleby,
Mairesse

Jordan Charest,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....